

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008097

Signataire : MG/ED

OBJET : Modification de la délibération n°75 du 29/03/2008. Remplacement d'un représentant au conseil d'administration de l'APETIS (Association des parents et enseignants d'Aubervilliers pour le traitement des inadaptations scolaires).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

Vu les statuts de l'association A.P.E.T.I.S en date du 12 janvier 2005,

Vu la délibération du 29 mars 2008 désignant les représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association A.P.E.T.I.S.

Vu l'arrêté du maire du 29 juillet 2008 déléguant sa présidente à Madame Véronique HAMMACHE, maire adjointe,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Véronique HAMMACHE pour siéger au conseil d'administration de l'association,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Madame Laurence GRARE, conseillère municipale, remplace Madame Véronique HAMMACHE au conseil d'administration de l'association A.P.E.T.I.S.

Le Maire